

Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC)
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 12 mars 2025

Date de convocation :
06/03/2025

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	19
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
18	3

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSSEMAN, Régis DESBROSSES, François GILLET, Claire MARUEJOLS, Patrice NOTTEGHEM, Matthieu SUSANNE, Jean RAYMOND, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Fabienne BRAUCHLI (à Stéphane WOYNAROSKI), Romain GAMELON (à Sandra DECROUX)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Richard ALEXANDRE, Quentin DOYENNEL, Patrice DUSSOUILLEZ, Marie-Astrid LOMBARD, Claire MALLARD, Anne-Sophie MAITRET, Hadrien MAURIAC,

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoit FABBRI (à Hadrien MAURIAC),

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Sandra DECROUX

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB), absent excusé

Luc TERRAZ

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Rémi BASTILLE, Jean-François BOQUET, Julien BOUCHARD, Catherine CARLE-VIGUIER, Jean-Luc CUENOT, Valérie DELOGE, Véronique GENEVEY, Franck GROSSIORD, Julien GUIBERT, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Morgane LAPORTE, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Muriel LORIOD-BARDI, Romain MAILLARD, Gérard MARION, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, , Stéphanie MODDE, Paul MOURIER, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Jean-Philippe PANIER, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Frédéric SERGENT, Hugues SERVANT, Antoine SION, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Audrey DEBIEZ (Responsable Administrative et Financière de l'ARB),
Isabelle ROUGIEUX (Directrice du Service environnement au pôle mobilités, territoires et transition énergétique), Alissia LECLERC (Chargée de projet à l'ARB)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en Salle F de la Maison Régionale de l'Innovation
64 A rue Sully – 21071 Dijon Cedex – de 14h à 16h

A été nommé secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Délibération N°2025-133

Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12 ;

Vu le Code du travail, notamment son article L.1224-3 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de l'Agence à partir du 1^{er} janvier 2024, et votée le 8 novembre 2023 en lieu et place de l'instruction budgétaire et comptable M14 prévue dans les statuts de l'ARB BFC ;

Vu la loi du 6 février 1992 rendant obligatoire la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget ;

Vu la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 fixant les nouvelles règles en matière de débat d'orientations budgétaires (DOB) et d'informations obligatoires ;

Considérant les statuts de l'EPCE ARB Bourgogne-Franche-Comté, qui précisent que le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement public et notamment sur les questions budgétaires ;

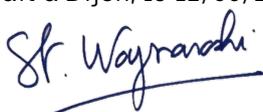
Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Vu le rapport présenté en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'acter formellement la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025, lors de la présente réunion du Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et sur la base du rapport d'orientation budgétaire placé en annexe.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait à Dijon, le 12/03/2025</p>  <p>Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté</p>
---	--

DÉBAT d'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Agence Régionale de la
Biodiversité Bourgogne-
Franche-Comté

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Conseil d'administration
du 12 mars 2025



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ DANS UN CONTEXTE COMPLIQUÉ

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de l'Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) qu'est l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC).

Le budget 2025 sera le second réalisé avec la norme M57. La première année de mise en œuvre (2024) a montré qu'il n'y avait pas de changements significatifs avec l'ancienne norme comptable M14, hormis l'amortissement des biens immobilisés à la date de mise en service et non plus à l'année suivante, ce qui impacte le montant des dotations d'amortissement sur l'année budgétaire.

Le budget primitif (BP) 2025 sera voté le 07 avril et des décisions modificatives (DM) pourront l'actualiser (en dépenses et en recettes) en particulier en fonction des retours des appels à projets et autres subventions.

Ce rapport présente les **grandes orientations budgétaires** qui seront déclinées dans le BP 2025. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présente également les **actions à mettre en œuvre en 2025**. Elles sont cadrées par les statuts et la feuille de route 2022-2026 (approuvée lors du CA du 02 décembre 2021).



L'ARB BFC a été créée en 2019 après délibérations du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC) et du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Elle a officiellement été installée en juillet 2019 et depuis **elle agit, aux côtés et avec de nombreux acteurs régionaux**.

Dans notre région comme ailleurs, l'effondrement du vivant est une réalité et menace les écosystèmes, la sécurité alimentaire et notre santé. Comme partout ailleurs les causes sont connues et régulièrement rappelées par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) : 1) changement d'état des terres ; 2) surexploitation des ressources ; 3) changement climatique ; 4) pollutions ; 5) développement des Espèces Exotiques Envahissantes.

En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, il est donc nécessaire de poursuivre et renforcer les actions pour **protéger et valoriser la biodiversité**.

S'il y a urgence à protéger le vivant, force est de constater que cela se fait dans **un climat incertain et complexe**.

Dans un contexte international particulièrement tendu **les urgences environnementales sont souvent reléguées au second plan**.

La composition de l'Assemblée nationale issue des élections législatives anticipées (organisées au début de l'été dernier) a modifié le fonctionnement de nos institutions.

Ainsi, la mise en œuvre de la planification écologique (initiée en décembre 2023) a été suspendue puis reprise.

Ainsi, l'élaboration et le vote du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 ont été complexes et retardés par rapport au calendrier habituel.

Ainsi, entre 2024 et 2025, le budget pour la transition écologique est passé de 24 à 21 Mds€ avec, entre autres, une diminution de l'enveloppe du Fonds vert de 2,5 à 1,15 Mds€.

Le PLF impacte également les finances des collectivités locales appelées à participer à la réduction du déficit public. Cette situation nouvelle entraîne des ajustements et des retards dans le vote des budgets. En conséquence, les structures qui dépendent de ces budgets pour leur propre fonctionnement sont également impactées.

C'est donc dans un contexte international, national et local compliqué - auquel s'ajoute les conséquences des difficultés internes de 2024 - que s'élabore le budget 2025 de l'ARB BFC.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

1. L'équipe

> 2024 : une année complexe et difficile

2024 a été marquée par l'expression de fortes tensions au sein de l'équipe. Un diagnostic de la situation a été confié au cabinet APEKSA (avril à juin) et les conclusions ont été présentées aux membres du CA lors d'une réunion de travail le 19 juin.

Cette situation a généré des difficultés qui ont impacté le fonctionnement de l'ARB.

Les mouvements de personnels ont été nombreux, créant un turn-over important au regard de l'effectif de l'agence.

1) Les arrivées :

- 01/01/2024 : cheffe de service (agent titulaire en détachement) pour encadrer le service Mobilisation
- 01/07/04 : technicien (agent contractuel sur contrat de projet) pour renforcer la médiation élevage-grands prédateurs (financement du poste par le Fonds vert),
- 01/10/2024 : gestionnaire de base de données pour faire face à l'accroissement des missions au sein des services Connaissance et Médiation (contrat de 3 mois)

2) Les départs

- 30/06/2024 : chef de service Territoire (demande de mutation)
- 31/12/2024 : cheffe de service Mobilisation (demande d'une fin anticipée de détachement)
- 31/12/2024 : chargée de mission analyse de données (volonté de changement de poste à la fin de son CDD)

En 2024, l'ARB a également accueilli 7 stagiaires, notamment au printemps, pour travailler sur des missions de :

- connaissance (3 stagiaires de 6 mois et 1 stagiaire de 4 semaines)
- communication (1 stagiaire 6 mois)
- évaluation de la SRB (1 stagiaire 6 mois pour l'élaboration d'une méthodologie)

Depuis septembre, l'ARB emploie un apprenti pour développer les outils de communication.

> Les Lignes Directrice de Gestion (LDG)

Document important, les LDG précisent les orientations générales d'une structure publique en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels. Suite à la demande des personnels, relayée par leurs représentant.e.s au CA, un travail sur les LDG de l'ARB BFC a été engagé en 2024. Mais la situation de l'agence, la nécessité de répondre à diverses urgences et pallier certaines difficultés ont conduit à arrêter le processus d'élaboration et à reporter la démarche qui devrait se finaliser en 2025.

> 2025 : recrutements et réorganisation

A ce jour, le tableau des emplois de l'ARB BFC compte **16 postes**.

A l'issue de la mission du cabinet APEKSA, après présentation du rapport et discussion entre les membres du Conseil d'administration il a été décidé, le 16 octobre 2024, de mettre fin de manière anticipée à **la mission du directeur qui se terminera durant l'année 2025**. Le recrutement d'une nouvelle direction est en cours. La procédure et le calendrier ont été présentés lors du CA du 21 janvier 2025.

Le financement des deux postes de chefs de service (territoire et mobilisation) n'est pas prévu pour 2025. Les dépenses liées à ces emplois ne figurent pas dans le chapitre 012 (frais de personnel et assimilés). En année pleine, ces postes représentent une dépense de 126 K€.

Les recrutements pour les **postes bénéficiant d'un financement LIFE** (chargés de projet « *développement des compétences* » et « *ingénierie technique et financière* ») ont été effectués en janvier 2025. Les chargés de projet intégreront l'équipe respectivement à la mi-mars et début avril. 73 K€ sont inscrits au BP 2025, en année pleine ces deux postes représenteront une dépense de 90 K€

Pour 2025, les recettes liées à ces postes (Dotations et participations) seront **de 150 472 €** :

- 132 122 € de l'Union européenne (soit 30% du financement total attendu sur 6 ans).
- 10 850 € de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée
- 3 750 € de l'Office Français de la Biodiversité
- 3 750 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Pour 2025, les frais de gestion et reste à charge de ces deux postes pour l'ARB BFC seront de 12 233 €

La **responsable administrative et financière (RAF)** a fait part de sa volonté de ne pas renouveler son contrat et quittera ses fonctions le 31 mars 2025.

Il faut donc procéder à un recrutement. En attendant, et pour assurer le suivi du budget et des ressources humaines, il a été décidé de faire appel à un.e intérimaire. Le coût a été évalué à 18 000 € et sera imputé au chapitre 011 (charges à caractère général : contrats de prestations de service) et non aux dépenses de personnel.

En 2025 il faudra également remplacer :

1) la **chargée de mission « analyse des données »**.

Son remplacement est prévu à compter du 01 juin 2025. En attendant, pour faire face aux échéances, un contractuel a été embauché (CDD de 6 mois à compter de début janvier 2025).

2) la **chargée de mission « partenariats – mobilisation citoyenne »** dont le CDD arrivera à échéance le 31/03/2025 et qui ne sera pas renouvelé. Ce poste est actuellement en cours de transformation (suppression après accord du CST du CDG21 puis création d'un nouveau poste).

Les crédits liés à ces postes (y compris le CDD) sont inscrits au chapitre 012.

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, **un emploi non permanent** viendra renforcer l'équipe. Un.e géomaticien.ne sera embauché.e pour 7 mois à compter du 01/06/2025. Il renforcera l'équipe pour participer à l'évolution de la plateforme SIGOGNE (**coût 2025 : 27 K€**).

Le recours à un **alternant en communication** sera poursuivi.

En revanche, compte-tenu de la situation qui ne permet pas un encadrement optimal, **l'ARB limitera le nombre de stages**. Pour 2025, il est prévu d'accueillir un stagiaire pour élaborer une boîte à outils à destination des élus dans le cadre des Atlas de Biodiversité Intercommunaux (ABI).

La **mission élevage – grands prédateurs** se poursuit en 2025 avec les 2 postes de médiateurs. L'un est financé par une subvention de la Région (45 K€) l'autre par l'Etat, grâce au Fonds vert (37 K€). Le bilan de leurs actions 2024, présenté en Comité de pilotage le 30 janvier dernier, a mis en évidence :

- un temps important consacré aux déplacements (350 heures)
- un dépassement conséquent du temps de travail et un nombre important d'heures supplémentaires non payées.

Il est nécessaire, en 2025, de s'interroger sur la meilleure manière d'optimiser voire de minimiser ces déplacements (hébergement sur le secteur d'intervention ?) et de rémunérer les heures supplémentaires effectuées et à venir.

Une enveloppe de 14 K€ est réservée pour **une éventuelle régularisation de salaire** des personnels ayant le grade de technicien En effet, une interrogation demeure sur un éventuel oubli de régularisation consécutif à la publication, le 01 septembre 2022, d'un décret modifiant les échelons et indices des techniciens principaux de 2^e classe dans la fonction publique territoriale.

Pour 2025, les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'élèveront à environ 818 K€ soit plus de 67% des dépenses réelles de fonctionnement. Il est important de souligner que cette somme n'intègre pas les dépenses liées aux postes des 2 chefs de services (près de 126 K€/an)

2. Le fonctionnement et les actions de l'ARB BFC

> Les locaux

L'ARB occupe des locaux dans le bâtiment de « La City » sous convention de location avec Grand Besançon Métropole (GBM). Lors du dernier changement de bail le cout des loyers et des charges locatives avaient augmenté de 25 K€. Très récemment, GBM a informé l'ARB d'une augmentation du bail, pour 2025, de 2 300 €.

Ce bail entre l'ARB BFC et GBM se termine fin 2025. L'équipe emménagera dans de nouveaux bureaux situés sur le site « Bregille » dans un bâtiment qui va être vendu par le Conseil régional de BFC à une Société par Actions Simplifiée constituée par différentes entités dont le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté. La date du déménagement n'est pas encore fixée et dépendra du calendrier des travaux que la Région va effectuer dans le bâtiment Bregille avant de le vendre.

Une discussion est en cours avec les futurs propriétaires pour établir le montant du loyer et des charges. L'objectif est de maintenir les dépenses au niveau actuel voire de les diminuer ce qui allègerait les charges de fonctionnement de l'agence. A noter que les bureaux seront de moins grande superficie mais que l'équipe de l'ARB pourra bénéficier de surfaces communes plus grandes et d'un local pour le remisage du matériel liée à la mission de médiation (piquets de clôtures, filets, batteries...). Les travaux demandés par l'équipe de l'ARB avant emménagement sont peu conséquents : création d'un local de stockage sur un pallier.

Dans le BP 2025, il est prévu :

- **47 K€ pour les loyers et les charges locatives.**
- **4 000 € dans les charges à caractère général pour la rémunération d'une société de déménagement.**

> Les véhicules

L'Agence dispose aujourd'hui de 4 véhicules de service, 2 sont réservés à la mission de médiation élevage – grands prédateurs (dont un acquis en 2024 grâce au fonds vert). À cela s'ajoute la mise à disposition de deux cartes Citiz qui permettent de réserver des véhicules à Besançon. Il n'est pas prévu d'achat de nouveaux véhicules.

Pour 2025, l'entretien est estimé à : 1 000 €, l'assurance à 1 725 € et les frais d'essence (carburant + cartes) à 10 K€

Les frais de déplacement des deux médiateurs (pris en charge par le fonds vert) sont prévus à hauteur de 24 K€.

> Le matériel informatique

L'Agence a entamé un travail de réorganisation de son environnement de travail informatique, après un audit au printemps 2024 (analyse des postes et serveurs, étude du système de sauvegarde, compréhension du réseau informatique interne et de ses composants, etc.).

La gestion, qui jusqu'alors était menée en interne par un agent dont ce n'était pas la mission principale, a été externalisée à une entreprise informatique (OCI), pour faire évoluer les habitudes de travail de l'équipe et améliorer les performances des outils de travail et de stockage sur l'environnement Microsoft 365.

Des sessions de formation ont été organisées courant 2024, mais la réorganisation de l'équipe nécessitera de programmer de nouvelles sessions de formation en 2025. Il conviendra également de finaliser le travail de restructuration en déplaçant les fichiers et dossiers aux bonnes destinations (maintenir sur le réseau Microsoft ou déplacer sur le NAS) et en définissant une fréquence de sauvegarde des données.

En parallèle, l'Agence a délégué à OCI l'installation des postes informatiques des nouveaux arrivants (stagiaires, agents) : paramétrage des licences Microsoft, ouverture des droits, raccordements réseaux...

L'équipe souhaite améliorer le travail collaboratif en interne et en externe. Pour cela, elle a choisi de se doter d'outils de gestion en mode projet avec l'acquisition de licences M Project (suite Microsoft). Une première session de formation à la sensibilisation à l'outil a été menée, mais l'équipe n'a pas encore pu se familiariser complètement à sa prise en main.

Les dépenses liées aux équipements informatiques (postes, maintenance, fibre, licences) devraient s'élever à environ 68 K€ (hors restructuration du site).

> Les prestations de service

Pour son fonctionnement, l'ARB BFC fait appel à des prestataires en particulier :

- pour la gestion des RH : CDG21 (environ 2 000€) et CDG25 pour l'intérim de la Responsable Administrative et Financière (18 K€ au BP 2025),
- pour le suivi, la maintenance et l'évolution des outils informatiques : OCI 25, AMS, NEOGEO TECHNOLOGIE...

En 2025, l'ARB BFC fera appel, de manière ponctuelle à

- une société de déménagement (4 000€)
- l'ARNia pour l'attribution du marché du renouvellement du site internet (11 K€)
- la société NEOGEO TECHNOLOGIE pour l'évolution OAE (20 K€)
- FAUNE INNOV : accompagnement et analyse des données dans le cadre de l'expérimentation de la mission élevage-grands prédateurs (35 K€). Cette prestation est financée grâce au Fonds vert.

> La communication

La mission communication fait partie des fonctions supports depuis 2020. Elle est importante car elle permet de valoriser et partager les actions de l'ARB. Elle vient en appui de toutes les missions.

Une stratégie de communication permet d'assurer la cohérence entre les différents messages diffusés. L'outil principal de la communication est le site internet. D'autres actions viennent en complément : organisation et participation à des événements, création de supports, réseaux sociaux, newsletter, relations presse.

1/ Le Site internet

À sa création en 2021, il avait vocation à être un outil de présentation de l'ARB.

En 2024, un travail de refonte a été lancé pour faciliter la mise à disposition d'outils (Sigogne, ORB, ATE, TEN, EEN, Appels à projets, sciences participatives...) à destination des différents publics de l'agence (services de l'État, OFB, Région, services des collectivités territoriales, bureaux d'études, grand public). Le site est donc en pleine évolution et réorganisation.

Un Appel d'Offres a été lancé pour sélectionner un prestataire qui sera chargé de cette mission (marché de 4 ans). Pour la procédure et l'analyse des offres l'ARB bénéficie de l'appui de l'Agence Régionale de Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNia). Une prestation de 11 K€ est inscrite au BP 2025.

Ce marché est estimé à 45 000 €. Le montant de cette dépense d'investissement devra être ajusté après l'attribution du marché et réparti sur 4 exercices budgétaires à partir de 2025.

2/ Évènements en 2024 et 2025

L'Agence a co-organisé trois événements phares en 2024, en lien avec le service mobilisation et le service territoire.

Dans le cadre de l'animation de Territoires Engagés pour la Nature (mobilisation), une journée à Arbois en avril (100 personnes) et une journée à Semur-en-Auxois sur le thème des financements, ont eu lieu. La communication et les relais par les partenaires ont permis à ces événements d'engager une nouvelle dynamique. En 2024, l'appui de la communication aux journées régionales du SINP a été géré par l'équipe Sigogne (service territoire).

En 2025, la communication est impliquée dès le lancement des réunions projets, pour cette même journée.

Au-delà, des événements qu'elle co-organise, l'Agence a poursuivi son implication notamment en participant à des événements organisés par des structures partenaires :

- la Fête de la Nature en privilégiant deux interventions (Dijon et Joigny),
- des émissions (France Bleu et France 3), des réseaux sociaux (courtes vidéos...),
- les rencontres BFC Nature dont elle est partenaire,
- les assises de la commande publique dans le partenariat du guichet vert

Les participations aux évènements resteront semblables sauf dans le cas d'une équipe trop restreinte.

3/ Supports de communication 2024 et 2025

L'ARB souhaite poursuivre le développement d'outils de communication adaptés et attractifs pour mieux (et plus !) susciter l'intérêt pour la biodiversité.

Les supports de communication ont été travaillés en 2024 :

- TEN : fiche d'adhésion, fiches actions (et articles liés), panneau d'exposition pour les 19 TEN, guide de communication, trophées, panneaux d'entrées de villes ;
- NaturoScoop : édition d'un livret rétrospective ;
- Réimpression du livret des 100 chiffres de la biodiversité par la région ;
- ATE : mise à jour de la plaquette, newsletter ;
- Synthèse nouveau format des indicateurs de la biodiversité édité par l'ORB ;
- Calendrier de l'avent des ressources biodiversité ;
- Rapport d'activité 2023.

En 2025, ces principaux supports seront travaillés et édités en interne :

- Quiz : testez vos connaissances sur la biodiversité en BFC (en lien avec l'ORB) version papier et version web ;
- Rétrospective des NaturoScoop de 2024 ;
- Mise à jour de la plaquette ATE (si besoin) ;
- Cartes de visites nouveaux arrivants ;
- Rapport d'activité 2024 (sortie prévue en mars) ;
- Synthèse des prochains indicateurs de l'ORB ;
- Aide à la communication en tant que partenaire des Rencontres BFCN ;
- Support de présentation de nos deux nouvelles missions Life BIODIV'France.

Dans le BP 2025 il est prévu environ 6 000 € (catalogues et imprimés, publication) pour la réalisation de ces supports.

4/ La newsletter

Cette lettre mensuelle et thématique permet de partager des informations pour mieux comprendre la biodiversité via des actualités et/ou des pistes pour passer à l'action : documents techniques (ressource documentaire), outils pratiques, dates d'événements, action en matière de science participatives, retours d'expériences, idées pour agir...

Elle s'adresse aux collectivités locales, partenaires, associations, entreprises et toute autre structure souhaitant mettre en place des projets pour faire évoluer les comportements en faveur de la préservation de la Biodiversité.

5/ Relations presse

Les relais presse (PQR, France bleu devenue Ici, France télévision...) sont de plus en plus utilisés pour diffuser nos informations. Le recensement des articles édités le confirme. Une stratégie de relations presse devra être poursuivie, pour donner de la visibilité aux différentes actualités de l'agence et présenter ses actions.

6/ Réseaux Sociaux

L'ouverture de la page Facebook a permis d'élargir la communauté. Un compte Bluesky sera ouvert en 2025. L'animation sur ses réseaux sociaux doit être régulière et adaptée aux abonnés.

La mise en œuvre du plan de communication 2023-2026 se poursuit. Comme cela a déjà été évoqué, il sera nécessaire en 2025, comme en 2024, de renforcer le pôle communication par l'embauche d'un.e **alternant.e en communication. 14,5 K€ sont inscrits au BP 2025.**

> Observatoire Régional de la Biodiversité

En 2024, l'ORB et Sigogne ont fusionné et sont devenus « Sigogne, l'Observatoire régional de la biodiversité ».

Cette mission d'organisation, de mutualisation et de valorisation des connaissances permet à l'ARB BFC, en partenariat avec les chefs de file, de fournir des données, des tendances d'évolution sur les espèces et les écosystèmes régionaux dans le cadre du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP).

En 2025, la production d'indicateurs se poursuit en particulier sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB 2020 – 2030). Une présentation a été faite devant le Comité Régional de la Biodiversité (CRB) le 02 février 2025.

Les indicateurs présentés qui ont été présentés sont les suivants :

- 1) Orientation A de la SRB : statuts des espèces et Indice Région Vivante
- 2) Orientation B de la SRB : biodiversité et infrastructure de transport, biodiversité et nature en ville
- 3) Orientation C de la SRB : biodiversité et forêt en BFC, agriculture et biodiversité
- 4) Orientation D de la SRB : formation, sensibilisation et mobilisation citoyenne
- 5) Orientation E de la SRB : évolution des publications scientifiques sur la biodiversité, complétude des données sur la biodiversité
- 6) Orientation F de la SRB : étude de gouvernance et comitologie

Pour cette mission, l'ARB BFC bénéficie de ressources « fléchées » :

- 75 K€ de la Région BFC (subvention)
- 90 K€ de la DREAL BFC (marché)

Pour fluidifier la circulation des données naturalistes, réduire le délai entre le dépôt d'un jeu de données et sa diffusion et plus globalement répondre aux principaux objectifs de la feuille de route SINP traduit dans un plan d'actions, des évolutions de Sigogne doivent se faire en 2025 et 2026. Cette année, un budget de 20 k€ est dévolu à ce travail.

> Mobilisation pour la biodiversité

1/ Aires Terrestres Educatives (ATE)

L'ARB a en charge l'animation régionale du dispositif national Aires Terrestres Educatives (ATE) ainsi que l'accompagnement de la mise en œuvre du volet mobilisation citoyenne de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

En 2025, l'animation des ATE va être réorganisée suite à l'intégration, à partir de septembre, du GRAINE BFC au Groupe Régional des Aires Educatives (GRAE) en qualité de tête de réseaux Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

L'animation va ainsi être déléguée au GRAINE BFC sur le volet accompagnement des porteurs de projets.

En 2023-2024, la BFC comptait 37 ATE. Pour 2024-2025 l'objectif est d'une soixantaine.

2/Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

Initiative conjointe du Ministère de la Transition écologique et de Régions de France depuis 2018, les TENs sont pilotés par l'OFB et mis en œuvre par l'ARB depuis 2022. Ils visent à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.

Selon la Stratégie Nationale de la Biodiversité, 5000 TENs sont attendus à l'horizon 2030 à l'échelle nationale.

Le dispositif est ouvert à toutes les collectivités infra-départementales, qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaine ou ultra-marine, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

L'animation du Club des engagés a débuté en 2024 il se poursuivra en 2025.

En 2024, le Chargé de mission Services aux territoires devait dédier 30% de son poste à l'animation TEN. Il a en réalité dédié 70% de son temps sur TEN, au détriment de ses missions sur SIGOGNE. Après le départ du Chef de service Territoire à l'été 2024, il a ainsi été décidé de dessaisir progressivement le Chargé de mission Services aux territoires du dispositif TEN.

Au regard des objectifs de la SNB et des attendus de massification TEN, 1 ETP de Chargé de mission est attendu à 100% sur la mission TEN au sein de l'Agence pour mener à bien le déploiement régional.

3/Économie et biodiversité – Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)

Le dispositif EEN piloté au niveau national par l'OFB et mis en œuvre en région par l'ARB, vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des entreprises.

Il s'agit de promouvoir l'utilisation de différents outils pour inciter les entreprises à déployer des actions de préservation, de compensation ou d'amélioration de leurs impacts sur la biodiversité. D'une manière plus large, il est prévu de sensibiliser les entreprises sur les outils de communication et l'image générée par leurs initiatives, de leur expliquer la biodiversité comme une dépendance et une opportunité de développement, de les accompagner dans leurs actions en faveur de la biodiversité, en améliorant leurs connaissances, et en lien avec une démarche RSE. Enfin, l'ambition est de contribuer à créer une culture commune et développer les réseaux d'échanges, renforcer les synergies entre les différents acteurs économiques.

Depuis le 01/09/2023, le programme est porté à temps plein au sein de l'Agence par le chargé de mission Économie et Innovation.

En 2025, l'objectif sera de poursuivre la participation de l'ARB BFC aux instances nationales en étant force de proposition lors de ces réunions animées par l'OFB national sur le volet mise en œuvre de la territorialisation.

Pour sécuriser l'accompagnement qualitatif des candidatures, il s'agira de privilégier le processus de territorialisation en 2025 et consolider la capacité d'évaluation des candidatures. Ce qui suppose, si 1 seul ETP est dédié à cela, de ralentir le processus de recrutement des entreprises.

La poursuite de la territorialisation suppose de :

- monter en compétence, par délégation de l'OFB National vers les ARB pilotes, sur le volet analyse de recevabilité et évaluation de candidatures
- établir un calendrier des Comités techniques EEN
- Veiller à rendre le programme EEN plus simple et attractif

- élaborer la Charte régionale EEN
- monter en compétence sur le volet évaluation du plan d'action réalisé
- conventionner avec la LPO pour mutualiser les réseaux CEDRE et EEN

Poursuivre le déploiement EEN en BFC mais de manière plus ralentie que 2024, en privilégiant la poursuite de l'activité de diffusion du dispositif auprès de partenaires relais.

> Mission de médiation et expérimentations élevage- grands prédateurs

A la demande de la Présidente de Région et du préfet du Doubs, l'agence porte depuis 2023 une mission dédiée à la médiation entre les activités d'élevage et la présence des grands prédateurs.

Cette mission a débuté le 01/04/2023 avec l'arrivée d'un chargé de mission. Elle a été renforcée depuis le 01/07/2024 par l'embauche d'un technicien. Ils assurent une forte présence sur le terrain et sont en contact avec toutes les parties prenantes. L'importance de cette médiation est soulignée par l'ensemble des acteurs concernés. Leur travail est reconnu par toutes et tous.

La mission initialement centrée sur les prédateurs de bovins par les loups dans le massif jurassien concerne désormais d'autres territoires de la région dont le Charolais, en Saône et Loire, où les exploitations d'élevage ovin subissent de nombreuses prédateurs dans un contexte particulier d'allotements.

Un Comité de pilotage se réunit tous les mois sous l'égide de l'ARB. Il regroupe l'ARB, des élu.e.s régionaux (dont le Vice-président en charge de l'agriculture), les services de l'État (représentés par la DDT du Jura), l'OFB, la chambre régionale d'agriculture, les syndicats agricoles (FRSEA et Confédération paysanne), des associations (FNE, Vigie Jura), les parcs naturels régionaux (représenté par le PNR du Haut Jura) et le parc national de forêts qui a également embauché un médiateur.

La mission est financée conjointement par la Région (45 k€ par an pour le poste de médiateur) et l'État.

Pour 2023, l'agence a perçu 50 K€ de crédits FNADT pour l'achat de matériel.

En 2024, l'Agence a déposé une demande de financement sur des crédits Fonds vert et Plan National d'Action et obtenu 420 K€ sur 2 ans (2024-2026).

Le versement de cette subvention se fait en deux fois : 50 % en 2024 et 50% en 2026. Ceci sous-entend qu'une partie (90 K€) des dépenses 2025 ne sont pas couvertes par des recettes et doivent être financées par une avance de trésorerie de l'agence. C'est un élément important à prendre en compte dans l'équilibre budgétaire global de 2025.

2025 est la dernière année pleine de la mission telle qu'elle a été initialement définie.

> Les Partenariats

1/ Guichet vert :

L'ARB était associée à l'ARNIA pour assurer le "verdissement" des marchés publics dans le cadre d'un dispositif "Guichet vert" déployé dans toutes les régions françaises par l'Inspection Générale de l'Environnement et au Développement Durable (IGEDD). Le dispositif s'est arrêté fin 2024. Il n'y a plus d'agent dédiée à son animation au sein de l'équipe de l'ARNia.

Néanmoins, une recette de 11 K€ est inscrite au BP 2025. Il s'agit du solde de la dotation versée par l'ARNia à l'ARB BFC dans le cadre de la participation de l'agence à ce dispositif.

2/ Les drones

La seule personne de l'équipe formée au pilotage était l'ancien chef du service Mobilisation. Depuis son départ le 30/09/2023, les drones n'ont pas été utilisés.

Une évaluation complète du dispositif devait être réalisée en 2024, elle n'a pas été faite compte-tenu du contexte.

Il convient donc désormais de s'interroger sur l'avenir de ce matériel propriété de l'ARB BFC. En effet, former une ou plusieurs personnes au pilotage et assurer l'appareil a un coût. Aucun crédit (formation au pilotage et assurance) n'est inscrit au BP 2025. A ce jour les drones ne sont plus assurés.

3. Les ressources financières de l'ARB BFC

L'ARB est financée non seulement grâce aux dotations statutaires des membres fondateurs mais aussi par des recettes issues de subventions, prestations et marchés.

> Les dotations

La Région, l'OFB et l'État ont annoncé maintenir leurs engagements financiers. L'ARB remercie de leur soutien fort et pérenne ses partenaires historiques qui ont impulsé et contribué à sa création.

Cependant il convient de souligner la fragilité de la situation financière de l'agence dont près de 60% des recettes sont des dotations qui n'ont pas augmenté depuis 2019 alors que les charges de fonctionnement augmentent chaque année mécaniquement (inflation, Glissement Vieillesse Technicité...)

Cette augmentation du coût de fonctionnement des ARB, non compensée par des dotations qui restent figées, rend la situation financière de toutes les agences de plus en plus complexes. C'est pourquoi, la quasi-totalité des Présidentes et Présidents ont co-signé une lettre qui a été envoyée à la Ministre de la transition écologique pour l'alerter de cette situation. Ce courrier est annexé à ce rapport.

En 2025, les dotations versées par l'OFB et la Région BFC sont maintenues pour un montant total de **600 000 €**.

> Les subventions,

En 2025, les **subventions** versées à l'ARB BFC seront les suivantes :

- Union Européenne : 132 K€ correspondant à 30% de l'enveloppe prévue pour le financement des deux « postes LIFE » pendant 6 ans
- Région BFC : 45 K€ pour la mission élevage-grand prédateurs
- Région BFC : 75 K€ pour l'animation et la gestion de la plateforme Sigogne
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 10 850 € en co-financement d'un poste LIFE
- OFB et Région BFC : 3 750€ chacun en co-financement des postes LIFE

Depuis 2024, l'ARB BFC ne bénéficie plus de la subvention du Conseil départemental de la Nièvre qui était de 20 K€.

> Les prestations

L'ARB assure des prestations auprès de 5 communautés de communes et du PNR du Doubs Horloger.

Trois conventions ont été signées en 2024 et seront soldées en 2025 (pour 11K€), trois autres sont en cours de formalisation et génèreront près de 34 K€ de recettes en 2025.

Comme cela a déjà été évoqué, bien que le Guichet vert n'existe plus, l'ARNia versera le solde de la prestation due à l'ARB dans le cadre du partenariat sur ce dispositif soit 11,5 K€.

En 2025, la DREAL BFC contribuera à hauteur de 90 K€ au fonctionnement de la plateforme Sigogne (3^e tranche d'un marché de 270 K€ passé en 2023)

En 2025, les recettes issues des prestations seront de 146 K€. Compte-tenu des tensions budgétaires et du contexte compliqué il faudra diversifier et intensifier les recherches de partenariats pour développer des financements autres que les dotations et subventions.

Pour 2025, les recettes issues des dotations, subventions et prestations devraient être de 1,03 M€.

4. Le budget 2025

> Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement incluent les charges à caractère général, les dépenses de personnel, les autres charges de gestions courantes et les opérations pour ordre.

Eu égard aux orientations, projets et missions pour 2025, détaillées dans ce document, **ces dépenses de fonctionnement seraient de 1,22 M€**

Les dotations, prestations et subventions (1,03 M€) ont été présentées dans la paragraphe précédent. Le résultat 2024 devrait s'élever à environ 28 K€ et s'ajouter au 576 K€ de l'excédent 2023.

Les recettes de fonctionnement du BP 2025 devraient donc être de 1,63 M€

> Investissement :

La section d'investissement regroupe les opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de l'établissement.

Compte-tenu des missions de l'ARB, cette section est réduite par rapport à celle de fonctionnement. Fin 2024, l'ARB a lancé le marché de refonte du site internet. Les réponses sont en cours d'analyse. Le montant global de ce marché est estimé à 45 K€

En vue du déménagement à Bregille, une enveloppe de 2 100 € est prévu pour l'achat de mobilier complémentaire à laquelle il conviendra d'ajouter 5 K€ pour l'équipement informatique des postes LIFE

Pour 2025, le budget total d'investissement est d'environ 52 K€.